LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 octobre 2026

Amendement relatif à à la prise en compte des enjeux touristiques et climatiques à Montmartre

Rattaché à la délibération 2026 DU 83

Déposé par Sabrina Nouri, Emile Meunier, Sophia Chikirou, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti

Vu le projet de délibération 2026 DU 83 relatif à la reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable, en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, rives de la Seine », et mise à l'étude du secteur Montmartre ;

Considérant que le secteur de la Butte Montmartre présente des enjeux spécifiques liés à son histoire, à sa morphologie urbaine, à ses paysages et à son caractère emblématique, et que l'exposé des motifs prévoit que les études permettent d'identifier les modalités de protection et de mise en valeur de ce secteur dans une logique de conservation du patrimoine, d'amélioration du cadre de vie et de gestion équilibrée des usages ;

Considérant que la fréquentation touristique et les flux qu'elle génère constituent un enjeu à prendre en compte dans l'étude des usages de l'espace public, des mobilités, du cadre de vie et de la préservation du patrimoine de la Butte Montmartre ;

Considérant que l'adaptation au changement climatique constitue également un enjeu majeur pour la protection et l'évolution du patrimoine parisien et doit être pleinement intégrée aux réflexions concernant l'avenir du secteur de Montmartre en articulation avec le PLU bioclimatique ;

Le projet de délibération est ainsi amendé :

L'article 3 est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article 3 :** Des études sont lancées pour interroger les dispositifs de protection patrimoniale couvrant le secteur de Montmartre.

Ces études intègrent explicitement les enjeux liés à la fréquentation et à la gestion des flux touristiques, notamment leurs conséquences sur les usages de l'espace public, les mobilités, le cadre de vie, les fonctions résidentielles et commerciales et la préservation du patrimoine.

Elles intègrent également les enjeux d'adaptation au changement climatique, en cohérence avec les orientations et objectifs du PLU bioclimatique notamment en matière de confort d'été, de végétalisation, de gestion de l'eau, de préservation des sols et d'adaptation du bâti patrimonial. »